



Direction de la Réussite Educative,
de la Jeunesse et des Sports

Projet éducatif

du service des Sports

1 - Préambule

Le service des Sports de la Mairie de Montpellier a élaboré un outil de repères ayant pour objet la définition et le sens des actions des éducateurs et animateurs agissants auprès de la population.

Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour la bonne marche de la politique sportive.

Cette identité politique s'articulant autour du projet de Ville avec un fil rouge incontournable et volontariste :

La Réussite éducative, le Sport pour tous, le Sport santé.

Ce projet reprend et développe les actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, et dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme. Ces mêmes valeurs réalisant les conditions nécessaires à leur développement dans le cadre éducatif, en partenariat et en complémentarité de la famille, de l'école et du champ institutionnel local.

2 - Finalités

La Ville de Montpellier, par ses services, considère que chaque enfant et chaque personne selon ses spécificités doit devenir **citoyen** à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les activités proposées par le service des Sports s'adressent à **tous les Montpelliérain(e)s** qu'ils soient **enfants, adolescents** ou **adultes**.

- **Réussite éducative** : le temps de l'enfant dans sa globalité et, essentiellement, son accompagnement périscolaire et extrascolaire.

- **Sport pour tous** : l'aspect intergénérationnel du sport proposé aux montpelliérains, l'accès au sport pour ceux qui ne peuvent adhérer aux structures privés ou fédérales. Ce dispositif propose une pratique sportive aux adhérents de structures de réinsertion professionnelle et sociale.

- **Sport santé** : Le sport vecteur de mise en jeu du corps, réflexion autour des problèmes liés à l'obésité, le sport adapté aux séniors (Age d'Or) et le sport handicap.

Au-delà de ces 3 dominantes éducatives, le Service des Sports souhaite appuyer sur une pratique saine et inviter à une **pratique en famille**, à la convivialité.

Au travers de ces pratiques familiales, développons les **actions autour de la Parentalité.**

La Ville de Montpellier s'inscrit aussi dans la promotion de **pratiques sportives écologiques** citoyennes.

3 – Objectifs généraux

- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité
- Aider l'enfant à se respecter et à respecter la parole de l'autre, à développer son écoute et à accepter la règle
- Favoriser le développement du sens critique et constructif
- Encourager la Parentalité dans les différents secteurs et les actions proposées
- Favoriser le lien social intergénérationnel, entre les partenaires, les quartiers, les échanges de savoir, de savoir être et de savoir-faire
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, à la découverte de l'environnement géographique et social
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement
- Permettre l'accès aux pratiques physiques et sportives en toute sécurité
- Développer une éducation sanitaire

4 – Fonctions des structures

- Répondre à une demande de la population montpelliéraine
- Outil de repères pour les familles
- Lieu de vie et de socialisation pour les enfants, les jeunes ou leur famille
- Espaces de découvertes d'activités, de loisirs, d'apprentissage

5 - Objectifs opérationnels

Les Objectifs Opérationnels sont élaborés dans les différents **Projets Pédagogiques des Secteurs**, chaque équipe construisant son outil de repères avec les **particularités des structures de son secteur.**

Chaque objectif devra prendre en compte les différents besoins mis en jeu :

- Besoins physiques
- Besoins d'écoute
- Besoins de protection
- Besoins d'affirmation de l'identité propre
- Besoins d'autonomie, de reconnaissance de ses capacités, de ses difficultés, de son handicap.

Nous distinguerons 2 temps pour l'enfant : **le temps scolaire et le temps périscolaire.**

1) Définition du temps scolaire : l'enfant est encadré par les éducateurs sportifs de la Ville lors des activités proposées dans le temps scolaire. L'enseignant participe à l'élaboration des contenus des cycles d'apprentissages et à l'encadrement des différentes activités.

2) Définition du temps périscolaire : l'enfant est pris en charge par les éducateurs et animateurs sportifs de la Ville lors des temps du soir, des mercredis des Samedis matin et, de manière plus générale, dans les temps où l'enfant n'est pas à l'école (vacances, sorties événementielles, actions spécifiques...).

6 - Fonctionnement

Dans chaque **Projet Pédagogique**, il est important d'identifier un ensemble de dominantes cadrant les différentes interventions et leur nature :

- Le Public visé
- Public du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)
- Partenariat
- Spécificités
- Apprentissages
- Types d'activités

Les secteurs d'intervention actuels sont :

- Hauts de Massane
- Mosson
- Petit Bard
- Cévennes
- Figuerolles
- Paul Valéry
- St Martin

Ainsi que les **groupes scolaires du centre ville.**

Les publics :

- Enfants
- Sport Solidaire
- Age d'Or
- Sport Handicap
- Sport Famille.

7 - Evaluation

Il convient d'élaborer un mode d'évaluation objectif, en se fixant des critères qualitatifs et quantitatifs, en construisant un ensemble d'indicateurs.

Il faudra **mesurer le degré de pertinence du Projet entre la réelle attente du public et les objectifs annoncés.**

Mise en adéquation entre le **PREVU** et le **REALISE**, le **PROJET** et les **MOYENS** : soit l'efficacité du Projet.

Cette évaluation aura lieu au mois de Juin et permettra de préparer le nouveau Projet Educatif dès le Mois de Septembre.

Concernant l'évaluation des Projets Pédagogiques, elle aura lieu en 2 temps :

- une évaluation intermédiaire
- une évaluation finale.